Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-01_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 01-05-2026-CM : Motion en faveur de la filière bilingue de l'école de la Vigie

Les élus de la commune de Binic-Étables-sur-Mer tiennent à réaffirmer leur attachement à la filière bilingue français-breton de l'école de la Vigie, créée à la rentrée scolaire 2021 et qui, depuis lors, n'a cessé de démontrer sa pertinence pédagogique et son attractivité.

Cette filière accueille aujourd'hui au sein d'une seule classe des élèves de la très petite section jusqu'au CM2, témoignant de l'engagement des familles en faveur du bilinguisme précoce et de la valorisation de la langue bretonne.

Les élus saluent et soutiennent pleinement l'implication des enseignants, l'engagement des parents d'élèves ainsi que la motivation des élèves, qui contribuent chaque jour à la vitalité et à la réussite de cette filière.

Face à cette dynamique positive, la création d'un second poste d'enseignant apparaît aujourd'hui indispensable. Elle constitue une condition nécessaire pour garantir la qualité de l'enseignement, accompagner les élèves dans la continuité de leur parcours et assurer la pérennité de cette filière au sein de l'école publique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-01_05_2026_CM-DE

Les élus de Binic-Étables-sur-Mer apportent donc leur plein soutien à [illegible] demande et appellent les autorités compétentes à y répondre favorablement, dans l'intérêt [illegible] territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE cette motion.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor